
Certification européenne des capacités de lutte contre les inondations de la Protection civile

Correspondant:	Ophélie Boffa	T: 02 500 25 88
E-mail:	ophelie.boffa@ibz.fgov.be	G: 0470 32 67 39

Certification européenne des capacités de lutte contre les inondations de la Protection civile

Du 4 au 7 mai 2017, 20 spécialistes de la Protection civile participent à un exercice international de grande ampleur organisé à Laubegg en Autriche. Les autorités européennes évalueront leurs capacités à intervenir à l'étranger en cas d'inondations afin d'intégrer le module belge « High Capacity Pumping (HCP) » dans le mécanisme européen de Protection civile.

Le module High Capacity Pumping sera engagé par la Belgique dans les capacités européennes d'intervention d'urgence. La Belgique répond ainsi à une demande de la Commission européenne de renforcer les moyens de lutte contre les inondations au niveau européen.

L'équipe B-FAST multi-départementale est composée de 20 spécialistes de la Protection civile, 1 de la Santé publique et 3 de la Défense. Ces experts et leurs moyens spécialisés seront soumis en Autriche à une évaluation à l'issue de laquelle le module HCP sera certifié officiellement.

Le module " High Capacity Pumping "

En cas d'inondations à l'étranger, la Protection civile peut mobiliser ses capacités de pompage haute capacité :

- activation en 6 heures et dans un rayon de 3000 km
- 20 spécialistes formés et entraînés
- 11 véhicules
- 4 à 12 pompes à haut débit (de 5.000 à 66.000 litres/minute)
- 2000 mètres de tuyaux

Elle peut également faire intervenir individuellement sa pompe Goliath, capable de vider une piscine communale en 10 minutes grâce à son débit de 66.000 litres à la minute.

Ces moyens de la Protection civile permettent à B-FAST d'intervenir à l'étranger pour apporter une aide rapide et efficace aux pays touchés. Ils ont déjà été mobilisées lors des inondations qui ont frappé la France en 2003, la Roumanie en 2006 et la Bosnie en 2014. En 2016, ils ont participé à l'exercice européen Sequana à Paris.

Mécanisme européen de Protection civile

Le Mécanisme européen de Protection civile assure la coordination internationale lorsque des pays touchés par des catastrophes de grande ampleur sollicitent de l'aide. L'objectif de ce mécanisme est d'améliorer l'interopérabilité des moyens et l'efficacité des interventions de la protection civile. Pour atteindre cet objectif, des modules d'intervention spécifiques, répondant à des normes de qualité, sont mis en place pour chaque type de catastrophe (inondation, épidémie, tremblement de terre,...). Ils garantissent une meilleure coordination sur le terrain, un point de contact unique, une réponse basée sur les besoins et permettent d'éviter la duplication des moyens. Chaque module est autonome, déployable rapidement et composé de personnel spécialisé.